



Comités de pilotage des sites Natura 2000 de Zonza

2 mars 2021

FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »

FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »

FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs »

FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu et îlots »

Ordre du jour

- COPIL en session restreinte : gouvernance de chacun des sites
- Information générale sur les procédures Natura 2000 terrestre
- Information sur les décisions des élus relatives à la gouvernance des sites
- Site FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »
- Site FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »
- Site FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu»
- Site FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola »
- Questions diverses

Natura 2000 à Zonza

Des généralités de Natura 2000 aux 4 sites Natura 2000 sur lesquels nous travaillons aujourd'hui...

FR9400584
« Marais de Lavu Santu littoral de Fautea »

FR9400606
Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu

FR9400585
« Iles Pinarellu et Roscana »

FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola »



Natura 2000 : deux textes européens fondateurs

La directive Oiseaux

(1979, consolidée en 2009)

Les zones de protection spéciales (ZPS) sont des sites terrestres et maritimes appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

18 espèces d'oiseaux menacées

La directive Habitats

(1992)

Les zones spéciales de conservation (ZSC) sont des sites terrestres et maritimes qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifie la désignation de telles zones.

131 types d'habitats recensés en France

Les périmètres Natura 2000

1 - Proposition des périmètres

Les périmètres Natura 2000 basés sur des données scientifiques et écologiques croisant les habitats naturels et les espèces.

- Habitats : zones terrestres ou aquatiques aux caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, entièrement naturelles ou semi-naturelles ».
- Espèces au titre de la directive Oiseaux de 1979 et des annexes 2 et 4 de la directive Habitats.

2- Périmètres validés après une procédure de consultation des collectivités

En Corse : 36 sites en Corse du Sud, 41 en Haute Corse, 11 sites interdépartementaux

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Objectifs principaux

- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.
- Éviter la détérioration des habitats naturels pouvant affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Méthode proposée

- L'étude d'un site est réalisée selon son écologie et selon ses activités humaines : urbanisme, tourisme, agriculture, etc.
- Natura 2000 est aussi une politique de développement basée sur la concertation.
- Les actions proposées sont précises.
- Des moyens financiers européens, nationaux et locaux sont mis en œuvre pour l'aboutissement de ces actions.

Natura 2000 - Réglementation

En France pas d'interdiction supplémentaire au titre de Natura 2000, pas de protection stricte des sites

mais

des **évaluations d'incidences Natura 2000** à produire pour les projets (permis de construire, manifestations sportives, AOT etc) et des plans (documents d'urbanismes...) listés par décret ou arrêté préfectoral.

qui doivent montrer l'absence d'impact significatif du projet ou du plan sur les espèces ou les habitats N2000. Dans le cas contraire, le Préfet peut refuser le projet ou le plan.

« Natura 2000 n'interdit rien mais n'autorise pas tout »

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Le COPIL

C'est l'organe privilégié de la concertation, il regroupe tous les partenaires concernés par la gestion des sites :

représentants des collectivités territoriales, services de l'État, propriétaires, agriculteurs, forestiers, usagers, associations, etc

IL est chargé de conduire l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) puis d'en suivre la mise en œuvre.

Les représentants élus des collectivités territoriales désignent, parmi eux :

➤ **le président du Comité de pilotage** « intuitu personae » pour la durée d'élaboration du DOCOB ou de la période d'animation

➤ **la collectivité** ou le groupement qui sera chargé de piloter l'élaboration du DOCOB, puis d'assurer sa mise en œuvre et son animation (structure porteuse).

A défaut, l'État assurera la présidence et la maîtrise d'ouvrage.

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Article R414-8-1 du code de l'environnement

Le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en oeuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en oeuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans.

La Procédure Natura 2000 - Méthodologie

Le rôle du (de la) président(e) du COPIL

- Il convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de la rédaction du DOCOB ou pour faire un bilan de l'animation du site.
- Il préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats qui y sont menés.

Les rôles de la collectivité porteuse

- Monter les dossiers de financement
- Recruter le maître d'œuvre pour la rédaction du DOCOB
- Pour l'animation Natura 2000 : l'assurer en régie ou/et s'assurer l'assistance de partenaires techniques
- Assurer l'intendance administrative : envoi des convocations, rédaction des comptes rendus, etc.
- Pour l'animation comme pour la rédaction du DOCOB : faciliter l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site

Le DOCOB

Objectifs du DOCOB

« Définir les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en oeuvre et les dispositions financières d'accompagnement »

L'OPERATEUR, est chargé de la rédaction du DOCOB sous l'autorité de la structure porteuse.

Un cahier des charges de la rédaction du DOCOB est tenu à disposition par l'administration.

Validation du DOCOB en COPIL. Approbation du DOCOB par un arrêté préfectoral.

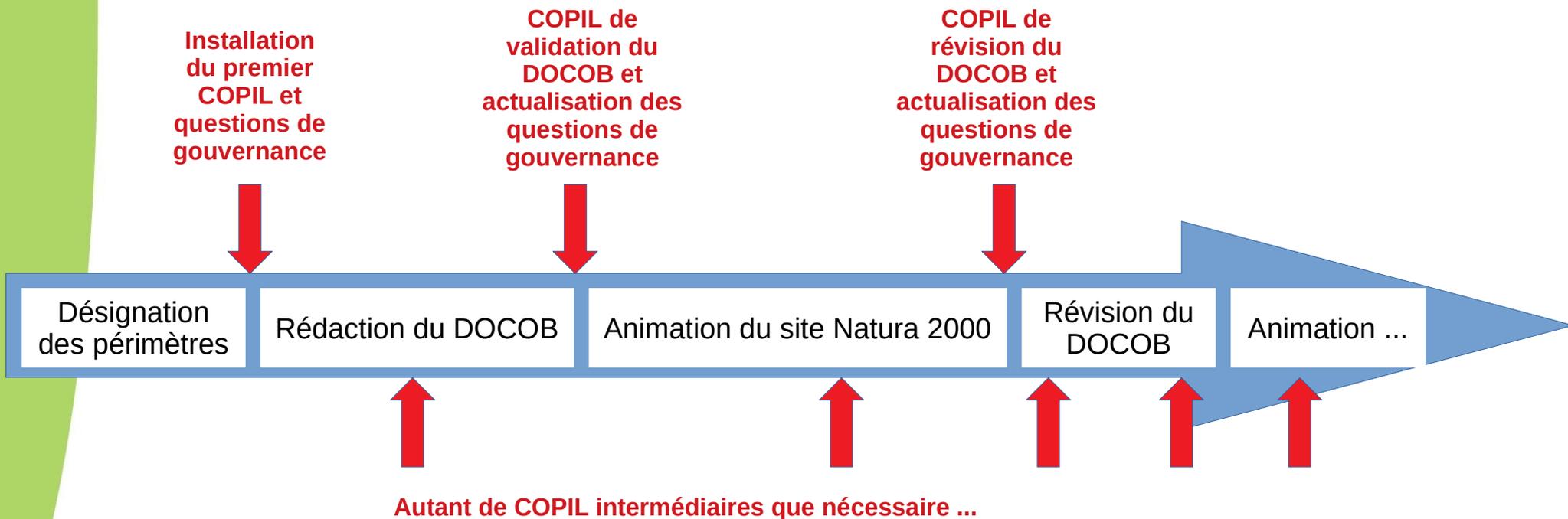
Que contient le DOCOB ?

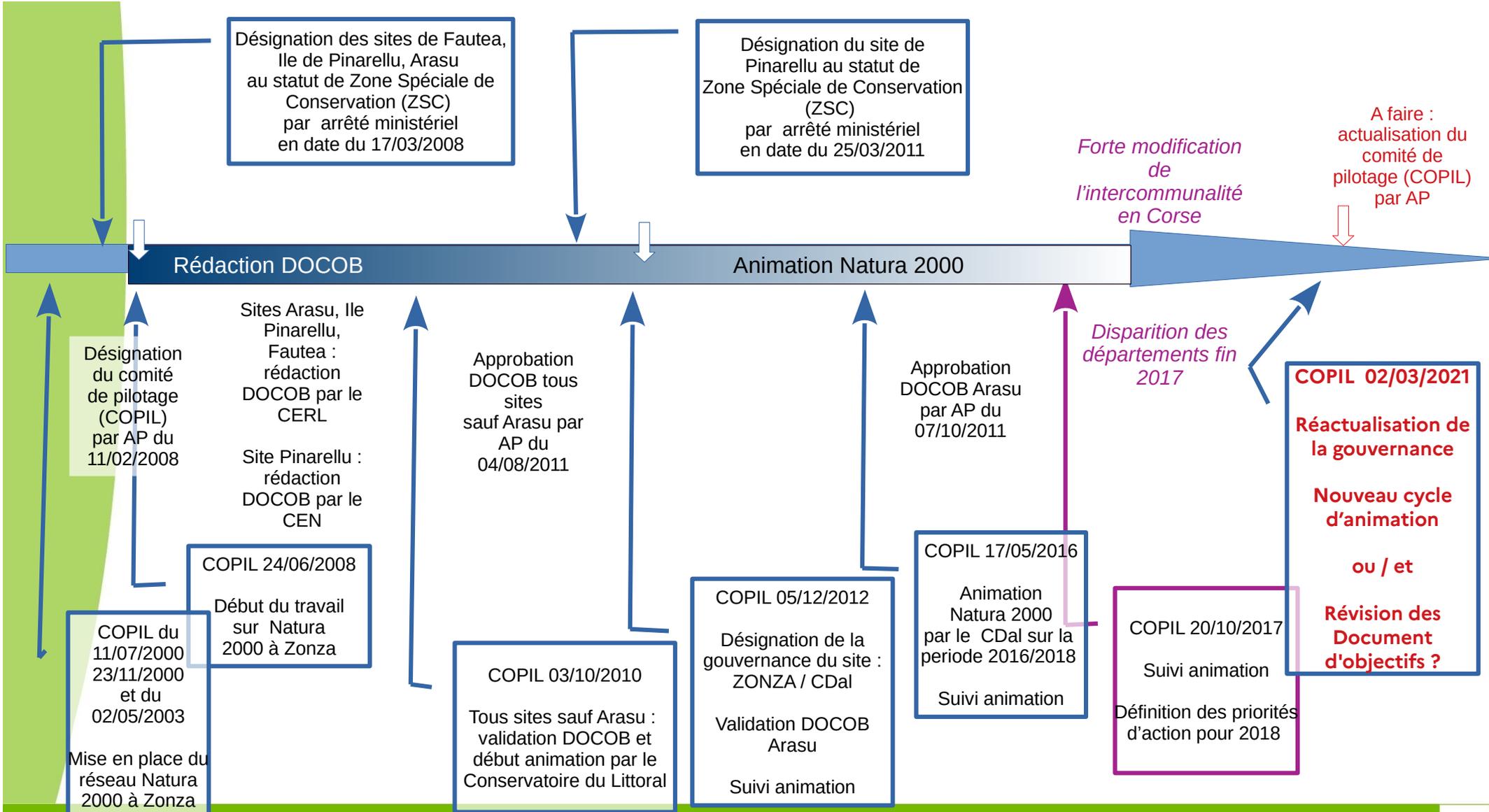
Une description de l'existant : c'est le diagnostic socio écologique

Des propositions quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats et espèces dans un état de conservation favorable

Outil d'aide à la décision pour les acteurs concernés par le site

Pour résumer





Conclusions du COPIL 2017

FR9400584 - Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea Actions à prioriser en 2018

Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions
A - Protéger les restaurer les milieux sableux et dunaires	A1 - Mettre en défens et restaurer les dunes de Fautea
	A2 - Mettre en place un nettoyage manuel de la plage de Fautea
E - Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel	E1 - Mettre en place une signalétique d'information au public
	E2 - Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise
	E4 - Cicatriser les pistes inutiles
	E5 - Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea
H - Préserver et restaurer le patrimoine culturel	H1 - Mettre en valeur la tour génoise

Conclusions du COPIL 2017

FR9400585 - Iles Pinarellu et Roscana Actions à prioriser en 2018

Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions	Estimation H/J
A - Préserver le patrimoine naturel (Pinarellu)	A1 - Suivre les populations d'espèces animales de la Directive Habitats : phyllodactyle d'Europe et chiroptères. A2 - Suivre l'évolution de la végétation et les populations d'espèces remarquables.	
Préserver le patrimoine naturel (Roscana)	1 - Préserver la population de silène velouté (Silene velutina) 2 - Actualiser les données sur les effectifs de phyllodactyle sur l'îlot	

Conclusions du COPIL 2017

FR9400606 - Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu Actions à prioriser en 2018

Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions	Estimation H/J
D - Protéger les étangs	D2 - Entretenir ponctuellement la communication entre les étangs et la mer	
F - Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre des docob (contrats/ chartes)	F1 - Emergence de contrats Natura 2000 et assistance à maîtrise d'ouvrage (animation du docob)	
	F2 - Elaboration de la charte Natura 2000 (continuité)	
G - Suivis d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et veille écologique	G1 - Protection de la Cistude d'Europe et de son habitat	
	G2 - Protéger les espèces patrimoniales	
H - Accueil du public	H2 - Supprimer les pollutions visuelles	
	Suivi de la problématique "posidonies"	

**FR9400607 - San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta
et San Ciprianu, Punta Capicciola
Actions à prioriser en 2018**

Entités géographiques du site N2000	Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions
Cordon littoral Etang et Punta d'Arasu	C - Conserver la population de silène velouté	C - Suivre l'évolution de la population de silène velouté
	E - Restaurer la lagune littorale Scénario 1: restauration dans sa forme originelle Scénario 2: suppression partielle des digues et conservation des rives actuelles	E3 - Entretenir périodiquement l'ouverture du grau (scénarii 1 et 2)
	G - Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel	Aménager une passerelle pour franchir le grau
Les îlots Cornuta et San Ciprianu	Conservation dans un état favorable des habitats et des espèces	A1 - Restaurer une population de silène velouté sur l'îlot Cornuta
		B - Assurer un nettoyage régulier des rives des îlots